

DISCOURS DE VINCENT MONTAGNE, PRESIDENT A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SNE JEUDI 27 JUIN 2019

Chers collègues, chers amis,

Arrivés au terme de notre Assemblée générale, il me revient la responsabilité et le plaisir de vous dire quelques mots.

Avant tout, permettez-moi de témoigner une nouvelle fois, en notre nom à tous, de notre tristesse de ne plus voir sur cette estrade, à nos côtés, notre ami Alain Kouck, qui nous a quittés il y a presque un an.

Permettez-moi aussi de remercier personnellement les membres du bureau pour leur présence et pour la sérénité qui préside à nos réunions.

Nous nous réunissons chaque mois pour débattre, discuter et décider ensemble de la stratégie du SNE, pour défendre les intérêts de notre profession bien sûr, mais plus largement du livre, et de sa place dans notre société. Je voudrais vous dire à quel point les avis de chacun et les décisions que nous prenons ensemble sont pris en compte par tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour la profession.

Je veux remercier également les Présidents de groupes et commissions, et avec eux l'ensemble des membres qui siègent à leurs côtés. Tous donnent du temps bénévolement, pour réfléchir aux mutations de notre industrie, initier des actions collectives et promouvoir le livre à travers tous ses genres. En les écoutant nous présenter les nombreuses actions qu'ils ont menées cette année, je mesurais une fois encore la passion qui les anime et je leur dis toute la gratitude du Bureau.

Remercier naturellement Pierre Dutilleul, ainsi que toutes les équipes permanentes de notre syndicat, qui déploient sans compter leur énergie et leur savoir-faire, au service de notre profession.

Le Syndicat national de l'édition n'est pas un bloc monolithique ! Il reflète d'abord l'incroyable diversité de notre secteur, mais il est aussi porteur de valeurs communes et partagées : la liberté d'expression, la liberté de création, le pluralisme et la diversité éditoriale, et d'une certaine manière, il est l'infatigable promoteur d'un modèle de société démocratique.

Pierre Dutilleul l'a rappelé dans son intervention, l'année 2018 est une fois encore difficile pour l'édition française, avec un recul de notre chiffre d'affaires de 4,38%.

Une baisse significative donc, mais pour une part conjoncturelle, liée notamment à l'absence de réforme scolaire en 2018, après deux années 2017 et surtout 2016 qui avaient été très dynamiques grâce à la réforme des programmes du collège. Une baisse qui s'explique aussi par les mouvements sociaux de la fin d'année et les divers blocages qu'ils ont entraînés et qui ont freiné le commerce, à une période cruciale pour les ventes.

Une baisse, plus structurelle aussi, donc plus préoccupante, qui traduit une diminution progressive de notre lectorat. Je vais y revenir.

Pour autant, cette baisse ne dit pas le dynamisme de certains secteurs, tels que les livres pratiques, les livres Jeunesse, les Documents et Essais et cette année encore une belle vitalité à l'international, avec une augmentation de 2% des cessions des droits et des coéditions par rapport à 2017.

Ce que cette baisse ne dit pas non plus, c'est notre dynamisme face aux mutations, le changement constaté des pratiques des éditeurs en matière de préservation de l'environnement et les nombreux succès que nous avons remportés... Le rapport d'activité très complet que nous éditons chaque année est là aussi pour en rendre compte.

Je m'arrêterai juste un instant sur la grande victoire de cette année ! L'adoption définitive, en avril dernier, de la directive Droit d'auteur.

Certes, le texte adopté traduit un compromis ! Mais il doit permettre de préserver l'équilibre économique de la chaîne du livre en maintenant les dispositifs existants, en limitant les exceptions, notamment pédagogiques et TDM, en légalisant le projet ReLIRE.

Et plus que tout, il reconnaît le Droit d'auteur comme un pilier de la création. Il reconnaît la valeur de la création et conforte le droit des créateurs de contenus à être rémunérés, tout en favorisant l'accès de tous à la création. Cela, aucun chiffre ne pourra le traduire.

C'est une grande victoire pour le livre, l'ensemble des créateurs et la diversité culturelle.

Cette victoire, nous la devons à notre combativité, à notre force de conviction, à notre engagement sans faille, depuis plus de cinq ans.

Mais cette victoire, nous l'avons remportée aussi parce que nous avons mené le combat avec la FEE et nos collègues éditeurs européens, avec les auteurs et avec les autres industries culturelles. Et là, je veux mentionner l'émergence de France Créative, créée en 2013, qui a contribué à changer le regard de la Commission sur nos industries culturelles, peu convaincue par le concept, si français, d'exception culturelle. C'est une leçon d'humilité pour notre secteur, qui a aussi forgé notre unité.

Reste à présent à transposer cette directive en droit français. C'est ce à quoi nous nous attelons, notamment avec le ministère de la Culture !

Je saisis cette occasion pour remercier les ministères successifs qui se sont impliqués sans compter dans ce combat. Et particulièrement aujourd'hui nos nombreux interlocuteurs du ministère de la Culture, au cabinet du Ministre Franck Riester comme au sein de la DGMIC, dirigée par Martin Ajdari, avec qui le dialogue est permanent et toujours ouvert. C'est important et très précieux, compte tenu de la complexité et du nombre de dossiers que nous traitons avec eux !

Si les chiffres de l'édition ne disent pas tout, en revanche, ce qu'ils nous disent, c'est que les maillons de la chaîne du livre sont fragiles.

Face à ce constat, l'action collective est plus que jamais nécessaire. Elle doit être poursuivie et amplifiée.

Il faut d'abord accepter une réelle lucidité sur l'économie du secteur. Ne pas oublier notamment que 74% des maisons d'édition sont en perte et que la moitié des 720 maisons d'édition adhérant au SNE réalisent moins de 350 000 € de chiffre d'affaires. Vous pouvez à l'évidence mesurer la difficulté pour ces maisons d'atteindre un point mort structurel.

Ensemble, éditeurs, nous devons continuer à faire comprendre la réalité de notre profession, à expliquer nos métiers et le risque entrepreneurial qui leur est associé.

C'est le sens de notre action pour faire reconnaître le rôle des directeurs de collection, leur qualité de créateurs et le fait de pouvoir les rémunérer en droits d'auteurs.

Grâce à notre détermination, nous avons déjà réussi à priver de fondement la décision de l'AGESSA d'exclure les directeurs de collection du régime social des auteurs.

Grâce à notre action, nous avons convaincu le Ministre de la Culture, Franck Riester, de l'importance de trouver une issue à ce dossier.

Nous travaillons à présent avec la DGMIC à la définition claire des situations dans lesquelles les directeurs de collection pourront être rémunérés en droits d'auteur. Nous espérons un dénouement heureux avant la fin de cette année.

Ensemble, nous devons également poursuivre nos discussions avec nos partenaires, représentants des libraires et des auteurs notamment.

C'est la raison pour laquelle nous participons activement, et publiquement, aux débats qu'ils organisent, que ce soit dans le cadre de Livre Paris en mars, des Rencontres Nationales de la Librairie programmées à Marseille à la fin de la semaine ou des Etats généraux du Livre qui se sont tenus le 4 juin dernier à l'initiative du Conseil permanent des écrivains.

Les débats qui se sont tenus à cette occasion témoignent d'une véritable incompréhension de notre économie collective. Par exemple, la revendication de 10% minimum pour tous les auteurs est

basée sur un camembert de fausse répartition des droits : elle ne tient compte en effet ni des à-valoir non récupérés, ni des droits annexes et met sur le même plan des revenus personnels et le chiffre d'affaires d'entreprises. Raisonner à l'échelle globale a peu de sens et revient à ignorer la spécificité de chaque secteur de l'édition.

S'il fallait se prêter à l'exercice d'une approche globale, tout au plus pourrions-nous adopter les chiffres suivants : chiffre d'affaires au prix public : 3,94 milliards d'euros (source GfK) et droits d'auteurs : 466 millions, soit plus de 11%.

Mais maintenir une position ferme requiert plus de pédagogie encore. Nous devons expliquer et convaincre que nous œuvrons précisément à un juste partage de la valeur que nous créons avec eux. Que c'est notre responsabilité en tant qu'entrepreneurs et financeurs de la création et qu'il serait absurde de ne pas le voir !

Il serait pour autant désastreux d'ignorer la profonde inquiétude que les auteurs expriment quant à leur situation sociale du fait des réformes sociale et fiscale engagées par le gouvernement. Nous les accompagnons dans cette démarche auprès des pouvoirs publics.

Pour ce qui nous concerne plus directement, le témoignage de leur exaspération nous enjoint à entendre leur message et agir. Nous protesterons tous individuellement de l'excellence de nos relations avec nos auteurs, mais nous devons nous rendre à l'évidence qu'il est facile sur 100.000 contrats annuels d'en exhumer suffisamment pour entacher l'image professionnelle des éditeurs. Sans compter la frustration croissante engendrée par le refus d'éditer ! A une époque où un français sur trois veut écrire un livre... Il faut avancer notamment sur plus de transparence dans la relation que nous avons avec eux au sujet des ventes d'ouvrages en France.

C'est l'un des enjeux du projet de *booktracking* qui doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés, de mieux connaître la vente réelle de nos livres. Au bénéfice de tous : des éditeurs, des libraires, et des auteurs, qui pourront avoir accès à une information fournie par l'interprofession, agissant comme tiers de confiance. C'est un chantier prioritaire pour notre syndicat.

Je le disais lors des vœux du SNE en janvier dernier, il est un autre chantier que nous devons ouvrir collectivement : celui de la surproduction. Ou pour être plus exact, celui de la surpublication.

C'est un sujet qui fait débat, y compris au sein de notre profession. C'est une question complexe, à laquelle il n'existe pas de réponse unique, encore moins de solution miracle. Mais je reste convaincu que les éditeurs doivent la poser.

Et d'abord se la poser individuellement ! Car la réponse est dans les mains de chaque éditeur et certainement pas par une politique de quotas.

Cette question se pose à tous les acteurs de la chaîne du livre : à l'auteur dont les tirages diminuent ; au libraire qui a de plus en plus de mal à composer son assortiment et qui peine à

concurrencer les plateformes numériques ; à l'imprimeur qui effectue de plus petites séries ; au distributeur dont le travail se complexifie. Et peut-être surtout au lecteur dont le temps de lecture diminue, et qui, perdu devant un excès de choix, se tourne vers d'autres médias...

Le temps de lecture... voilà bien là notre sujet essentiel de préoccupation...

La concurrence des loisirs est une réalité. Nous perdons progressivement des lecteurs... Nous devons gagner la bataille du temps ! La lecture a ce pouvoir étonnant de bouleverser notre « *expérience profonde du temps* », écrivait Paul Ricoeur.

La lecture d'un livre, c'est le temps long, la distance, le recul, la réflexion. Est-ce un handicap dans une société qui promeut l'immédiateté ? Je crois bien au contraire que le livre est une réponse à nombre de maux dont souffre notre société.

Charge à nous de convaincre le plus grand nombre ! Et de reconquérir notre lectorat !

« Un roman est comme un archet », nous disait Stendhal « La caisse du violon qui rend les sons, c'est l'âme du lecteur ».

A notre échelle, c'est cette conviction qui nous fait croire en l'importance de Livre Paris, dont nous poursuivons la rénovation. Et en tous les festivals qui sont des lieux d'expérience partagés.

C'est cette conviction qui préside à l'organisation des Petits champions de la lecture, dont la grande finale nationale s'est merveilleusement déroulée hier à la Comédie Française.

C'est cette conviction qui nous invite à imaginer des actions nouvelles, avec les libraires et toutes celles et ceux qui s'engagent au service du livre et de lecture. Nous en reparlerons, je l'espère prochainement.

Conquérir ou reconquérir le lectorat... En France, bien sûr, mais à l'international également, et tout particulièrement au sein de l'espace francophone. Les enjeux sont bien entendu économiques, mais intéressent également la diffusion de nos idées et la circulation des œuvres. C'est tout le sens de notre participation au sein des Etats généraux du livre en langue française.

Soutenir le désir de lecture, déployer l'audience du livre, sous toutes ses formes, auprès de tous les publics, y compris les plus éloignés du livre, tels sont les grands enjeux de notre profession, aux côtés de toutes celles et ceux qui s'engagent en faveur du livre.

Pour permettre aux générations futures, et au plus grand nombre d'avoir accès à la lecture, pour le plaisir d'abord et avant tout, mais aussi pour se construire et s'épanouir.

Je vous remercie.